

En dehors de ces problèmes, il y a encore la question de la transcription des noms à partir de langues qui ne possèdent pas d'alphabet propre. A notre avis, il conviendrait de les fixer par écrit en utilisant l'alphabet de la langue la plus proche, et de les transcrire selon les règles existantes.

Comme nous l'avons dit, nous devons maintenant publier des cartes et des atlas non seulement en russe, mais dans des langues utilisant les caractères latins et d'autres systèmes d'écriture. Il est donc urgent de créer des méthodes qui puissent aider à résoudre ces nouveaux problèmes. Il nous semble que dans la recherche de ces méthodes, toutes les données utilisables accumulées dans tous les pays devraient être mises à profit.

S'il s'agit d'établir des cartes en caractères latins, nous estimons que les noms de lieux des pays utilisant l'alphabet latin doivent être écrits comme ils le sont dans ces pays mêmes, y compris les signes diacritiques.

S'il s'agit de transposer dans une langue latine des vocables non latins, il convient, nous semble-t-il, de les transcrire en caractères latins selon le système de translittération utilisé dans le pays intéressé.

Ainsi, les noms de lieux de l'Union soviétique doivent être rendus selon le système de translittération de l'Académie des sciences de l'URSS, les noms de lieux de la Bulgarie,

dans le système de translittération de l'Académie bulgare des sciences, les noms de lieux chinois dans l'écriture latine officielle du pays, etc. L'écriture latine utilisée dans les éditions internationales, par exemple le système RGS II<sup>2</sup> pour les noms de lieux de l'Inde, de l'Iran, des pays arabes, etc., peut être également utilisée. Il reste beaucoup à faire en ce qui concerne la transposition des noms en d'autres systèmes d'écriture, par exemple en arabe; l'essentiel est qu'un système spécial de translittération soit mis au point.

Les relations économiques, scientifiques et culturelles entre les divers pays ayant pris une expansion considérable, la translittération des noms d'un système d'écriture dans un autre revêt une importance toujours plus grande. Pour rendre ce travail plus efficace, il faudrait, à notre avis, organiser, tout d'abord, l'échange de renseignements entre les divers pays au sujet de la transposition des termes géographiques, ce qui aiderait à résoudre les problèmes de la normalisation tant nationale qu'internationale; il faudrait, en second lieu, normaliser l'orthographe nationale d'un certain nombre de pays, en particulier l'orthographe des noms propres; il faudrait, enfin, développer la cartographie en utilisant les principales langues locales, avec leurs alphabets nationaux.

<sup>2</sup> Royal Geographical Society.

## PRINCIPES DE TRANSCRIPTION DES TOPONYMES AFRICAINS

### Document présenté par la France<sup>1</sup>

#### INTRODUCTION

En 1963, l'Institut géographique national (IGN) a mis au point un système de transcription applicable aux toponymes africains des Etats francophones au sud du Sahara.

La conception de ce système répond aux deux impératifs suivants:

Normalisation des noms de lieux par l'emploi d'un système graphique cohérent, débarrassé de lettres et de signes inutiles;

Restitution, par un lecteur francophone, d'une prononciation acceptable de ces noms de lieux, permettant leur identification correcte.

Sa réalisation suppose donc en premier lieu l'adoption de principes directeurs et en deuxième lieu le choix d'une série de conventions de détail.

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler rapidement ces principes directeurs:

Emploi de l'alphabet latin, comme alphabet de base;

Toutes les lettres doivent être prononcées; cependant pour des raisons pratiques, qui apparaîtront plus loin, il est admis un nombre restreint d'exceptions;

Correspondance bi-univoque entre le phonème et sa représentation graphique.

En ce qui concerne les conventions de détail, on a cherché à éviter l'emploi de signes diacritiques en ayant recours à des digrammes. Certains de ces digrammes conservent leur valeur phonétique française; d'autres, au contraire, représentent, par convention<sup>2</sup>, des sons particuliers aux langues africaines intéressées.

<sup>1</sup> Le texte original de cette communication établi par l'Institut géographique national, a paru sous la cote E/CONF.53/L.52.

<sup>2</sup> Ce qui ne veut pas dire « arbitrairement », car des raisons d'ordre logique, historique ou pratique interviennent nécessairement pour orienter le choix vers la correspondance la plus satisfaisante.

Dans les deux cas, par souci de différenciation, ces digrammes peuvent être soulignés. De manière à ne pas accroître de façon excessive le nombre de ces digrammes conventionnels, le système de transcription a été conçu sous un angle plus phonologique que phonétique. La part réservée à la phonétique reste encore très importante, mais il a été admis que beaucoup de nuances ne sont pas traduites par l'écriture, si elles n'entraînent aucune confusion sur la signification des mots employés.

Il va sans dire que ce système peut recevoir tous les aménagements souhaités pour tenir compte de telle ou telle particularité locale. Mais il importe au préalable que le recueil des toponymes sur le terrain et l'enregistrement de leur prononciation se fasse par l'intermédiaire d'un alphabet phonétique et puisse s'appuyer sur une étude linguistique sérieuse des langues intéressées.

\* \* \*

Transcrire sur les cartes les noms de lieux provenant de langues non écrites est un problème fort difficile. Les langues africaines, en particulier, présentent nombre de consonnes et de voyelles étrangères aux langues européennes, pour lesquelles l'alphabet latin ne comporte aucun signe.

Le français, comme toutes les langues européennes, obéit aux règles d'une orthographe complexe, étrangère à la transcription phonétique. Appliquer ces règles sans discrimination à des langues non écrites conduirait à des graphies imprécises et à de multiples erreurs de prononciation. Il n'est pour s'en convaincre que d'étudier les graphies de certains noms de villes et bourgades d'Afrique noire. Beaucoup d'entre elles sont très éloignées de la prononciation véritable; elles n'en sont pas moins connues et doivent être maintenues si l'administration locale désire les conserver.

Mais il n'en est pas de même des très nombreux toponymes désignant des lieux-dits, de petites rivières, etc. Pour

ces noms, une transcription correcte est indispensable si l'on veut que la carte puisse être utilisée efficacement.

Dans le système proposé par l'Institut géographique national aux Etats africains ayant conclu avec la France des accords d'assistance technique, les règles orthographiques du français sont adaptées et normalisées et des groupes de lettres sont introduits pour évoquer les sons n'existant pas en français. On s'est toutefois astreint à ce que les noms ainsi transcrits puissent être lus par des personnes connaissant le français, en donnant un son aussi proche que possible du son cherché.

Les divers systèmes de notation phonétique diffèrent par une partie de leurs signes, mais les principes sur lesquels ils sont fondés sont identiques :

Chaque consonne, de même que chaque voyelle, doit être représentée par un seul signe; réciproquement, ce signe a une valeur intrinsèque et unique, et le phonème auquel il correspond ne peut être représenté par un autre signe;

La valeur du signe ne peut être modifiée du fait de sa position dans un mot;

L'écriture n'exprime rien qui ne soit destiné à être prononcé; elle ne peut admettre en conséquence de marques de féminin ou de pluriel pouvant être confondues avec des phonèmes.

Or, le français, comme la plupart des langues européennes, possède une orthographe traditionnelle qui s'écarte de ces principes. Remarquons notamment :

Qu'il existe plusieurs façons de transcrire le même son; exemples: «f» et «ph»; «o», «au», «eau»;

La valeur des signes dépend des signes précédents et suivants, et de leur place dans le mot;

L'écriture française comporte des marques de pluriel qui ne sont pas destinées à être prononcées; d'autre part, on place à la fin de nombreux mots des «e» «muets», alors que ces mots, dans la prononciation courante, se terminent par des consonnes.

Tout système de transcription basé sur le français devra donc éviter ces causes d'ambiguïté. Un tel système de transcription ne permettra jamais une représentation phonétique pleinement satisfaisante; il constituera cependant une approximation suffisante dans la pratique.

Le problème a été étudié dès 1951 par M. Houis, chef de la section de linguistique de l'Institut français d'Afrique noire. Les différents systèmes expérimentés depuis lors ne

diffèrent du système de l'IFAN que par des points de détail. Dans le système proposé ici, on a tenu compte de l'expérience acquise de 1954 à 1962 dans des secteurs linguistiques fort divers.

Les transcriptions ainsi obtenues représentent une approximation beaucoup moins satisfaisante que les notations phonétiques, qu'elles ne pourront jamais remplacer. Un certain nombre de phonèmes ne peuvent être exprimés, un certain pourcentage de mots prononcés par l'usager de la carte ne pourront être aisément reconnus. Mais on aura tiré le meilleur parti possible des moyens de notation offerts par l'alphabet latin avec la valeur phonétique française, sans qu'il soit besoin de recourir à des symboles phonétiques, qui sont réservés à des études spécialisées, dont l'emploi est incompatible avec celui des machines à écrire courantes, des composeuses typographiques, etc., et qui sont en outre incompréhensibles pour l'usager de la carte. Sauf dans des régions dont les langues présentent des difficultés exceptionnelles, la toponymie sera acceptable.

#### PRINCIPES GÉNÉRAUX

1) Ces principes de transcription s'appliquent aux toponymes qui appartiennent à des langues n'ayant pas de notation écrite propre, bien établie.

2) Les lettres utilisées sont celles de l'alphabet latin.

3) Les notations employées sont simples, car elles sont, avant tout, destinées à un très large public.

4) Les conventions admises ne sont pas contraires, en général, aux règles de correspondance qui existent en français, entre l'écriture et la prononciation.

5) En principe, toutes les lettres se prononcent. Toutefois, pour réduire au minimum l'emploi de signes diacritiques, il a paru nécessaire de maintenir certains digrammes d'usage courant : «an», «ou», «gu», «ss», etc.

6) Une lettre, ou un digramme, ne représente qu'un seul phonème.

7) Pour les phonèmes qui n'existent pas en français, on a recours à des digrammes, comme: «hr», «fh», permettant de serrer au plus près la réalité auditive. Si cela n'est pas possible, on utilise la notation du phonème le plus voisin.

8) Dans toute la mesure possible, on s'attache à transcrire de façon différente les sons qui dans la langue considérée ont une valeur phonologique distincte, c'est-à-dire qui ont le pouvoir de différencier les mots.

# 1. CONSONNES

Phonème à transcrire <sup>3</sup>	Lettre et digramme employés	Exemples	Observations
b b b occlusive bi-labiale sonore	b	Bamako (Mali) Birou (Haute-Volta)	
ḅ ḅ B occlusive bi-labiale sonore injective (claquante)	b'	sib'adé, aspirer (Peul)	Différent de: sibâdé, mesurer.
ʃ ʃ ʃ̣ fricative palato-alvéolaire (chuintante) sourde	ch	Chari (Tchad)	
d d d occlusive dentale sonore	d	Dakar (Sénégal) Dassa (Haute-Volta)	
ɗ ɗ D occlusive dentale sonore injective (claquante)	d'	d' id'i, deux (Peul)	Différent de: didi, limite.
ɑ ɑ ɑ̣ occlusive cacuminale (rétroflexe) sonore	d		
f f f fricative labio-dentale sourde	f	Bafoulabé (Mali)	
ɸ f ɸ fricative bi-labiale sourde	fh		
g g g occlusive vélaire sonore	g	Gao (Mali) Gourao (Mali)	
	gu	Siguiri (Guinée)	Devant «e» et «i»; un tréma sur la lettre «u» indique que l'on a deux phonèmes distincts «g» et «ü».
gb gb gb <sup>4</sup> occlusive sonore à double occlusion vélaire et labiale	gb	Agbassa	
h h fricative glottale sourde (aspirée)	h	Hamdallaï	
ɬ hl <sup>5</sup> fricative latérale sourde	hl	tchakahla, quartz (Mokolo, Cameroun)	Voir ci-après les autres latérales.
x x ḳ fricative vélaire sourde	hr	Hrassonké	
ʒ ʒ ʒ̣ fricative palato-alvéolaire (chuintante) sonore	j		
k k ḳ occlusive vélaire sourde	k	Koulikoro (Mali)	
kp kp kp <sup>4</sup> occlusive sourde à double occlusion vélaire et labiale	kp	Akpmé (Togo)	
l l l latérale alvéolaire	l	Mayo Darlé	
ɭ ɭ ɭ̣ latérale cacuminale (rétroflexe)	ɭ		
m m m occlusive nasale bi-labiale	m	Bourem (Mali) Mouzoumou (Hte-Volta)	Voir ci-après la nasalisation des consonnes

<sup>3</sup> On donne, dans l'ordre, les symboles:  
De l'Alphabet phonétique international (API);  
De l'International African Institute, de Londres (WW);  
De l'Institut d'Ethnologie (IE).  
Il est souhaitable que l'un de ces alphabets phonétiques soit utilisé

par le personnel chargé de recueillir les toponymes et d'en enregistrer la prononciation.

<sup>4</sup> En principe, les deux symboles utilisés devraient être superposés; on se contente habituellement de les écrire successivement.

<sup>5</sup> Symbole non prévu par IE.

## 1. CONSONNES (suite)

<i>Phonème à transcrire</i>	<i>Lettre et digramme employés</i>	<i>Exemples</i>	<i>Observations</i>
n n n occlusive nasale apico-dentale	n nn		Voir ci-après la nasalisation des consonnes et des voyelles. Pour éviter la prononciation d'une voyelle nasale: an, en, in, on, un.
ŋ ŋ ñ occlusive nasale vélaire	ng	Songay	On transcrira la nasale vélaire par «n» devant «g» et «k».
p p p occlusive bi-labiale sourde	p	Pilimpikou (Haute-Volta)	
q ɠ k occlusive uvulaire sourde	q		Ne pas employer à la place de «k»; notation réservée aux langues pour lesquelles les deux sons existent avec des valeurs phonologiques distinctes.
r r r vibrante apicale	r	Kabara (Mali) Gourma (Mali)	
ʀ ʀ ɣ fricative vélaire sonore	rh	Korhogo (Côte d'Ivoire)	
R r r vibrante dorsale			
ʁ ʁ vibrante uvulaire			
s s s sifflante sourde	s ss	Ségou (Mali) Salikoundé Bissikrima (Guinée)	Intervocalique.
t t t occlusive dentale sourde	t	Tougué (Guinée)	
ʈ ʈ ʈ occlusive cacuminale (rétroflexe) sourde	ʈ		
v v v fricative labio-dentale sonore	v	Vour (Haute-Volta)	
β v ʋ fricative bi-labiale sonore	vh		
z z z sifflante sonore	z	zigueï, zad Zoula (Haute-Volta)	
ʔ ʔ ʔ occlusion glottale	ʔ	tsu', «hibou» (Bamiléké, Cameroun) pou', «esclave» (Bamiléké, Cameroun)	Différent de: tsu, «manger»; Différent de: pou, «toi et moi».

<sup>6</sup> Symbole non prévu par WW.

<sup>7</sup> Pas de notation spéciale prévue par WW, ni par IE.

## 2. SEMI-CONSONNES

<i>Phonème à transcrire</i>	<i>Lettre et digramme employés</i>	<i>Exemples</i>	<i>Observations</i>
j y y palatale (yod)	y	Koya (Guinée) Yélimané (Mali) Tyékoura	Voir ci-après les consonnes palatalisées.
w w w bi-labiale	ou w	Ouagadougou (Haute-Volta) Tessaoua (Niger)	Au contact de «ou» voyelle; pour noter une particularité phonologique de la langue intéressée dans des toponymes non encore officialisés.
ɥ ʋ ʋ	u ü	Ntui (Cameroun) Güe	Après «g», et devant «e» et «i», pour indiquer que l'on a deux phonèmes successifs distincts «g» et «u».

### 3. — CONSONNES PALATALISÉES

On ne distingue pas la consonne palatalisée (ou mouillée) de la consonne dure (non mouillée) suivie d'un «yod». On ne fait pas, par exemple, de différence entre le phonème simple noté «gn» (ɲ) dans «araignée», «montagnard», et le groupe de phonèmes représenté par «ni» (ɲi) dans «genièvre», «opiniâtre». Cette confusion volontaire permet de représenter la palatalisation des consonnes en les faisant suivre d'un «y»<sup>8</sup>.

Quand la consonne palatalisée se trouve placée à la fin d'un mot, ou quand elle précède une consonne dure, on doit renoncer à noter la palatalisation.

Dans l'Alphabet phonétique international, la palatalisation se marque par un petit crochet ou une boucle dirigée sur l'arrière: k̟, g̟, t̟, et dans celui de l'IE par une petite apostrophe ou barre droite: t', d'.

### 4. — CONSONNES NASALISÉES

La nasalisation des consonnes est indiquée par un «m» ou par un «n», placé devant elles. Les groupes les plus courants sont:

mb Mbour (Sénégal)	nd Ndoulo (Sénégal)
mp Mpal (Sénégal)	ng Nguigmi (Niger)
	nk Nkogam
	nt Ntorosso
	nz Nzérékoré (Guinée)

<sup>8</sup> Les notations «tch» et «dj» peuvent également être utilisées pour les consonnes palatalisées, pourvu que la langue ne fasse pas de différence entre «tch» et «ty» (palatalisée), «dj» et «dy» (palatalisée). C'est le cas notamment au Dahomey.

### 5. — CONSONNES ASPIRÉES

Les occlusives «aspirées» — à l'exception de l'occlusive bi-labiale sourde «p» — sont indiquées au moyen de la lettre «h»: bh, dh, gh, kh, th. Exemple: «khe» (palmier raphia) s'opposant à: «ke» (avec) [Bamiléké, Cameroun].

### 6. — CONSONNES GÉMINÉES

La gémination des consonnes est exprimée par le redoublement de la notation (lettre ou digramme) représentative.

*Exceptions:* la notation particulière de l'occlusive vélaire sonore «gu» devient «ggu»; celle des consonnes palatalisées sera du type: «kky», «tty», etc.

### 7. — CONSONNES GLOTTALISÉES

Les consonnes glottalisées, éjectives et injectives, sont indiquées par une apostrophe (symbole de l'occlusion glottale) placée à droite de ces consonnes.

Dans l'API, comme dans les deux autres alphabets phonétiques, WW et IE, les notations diffèrent suivant que l'on a une consonne glottalisée éjective ou injective:

*Ejective:* p' k' — p' k' — p' k'  
*Injective:* 'b 'd ou bɔɔ—bɔɔ — BD

### 8. — CONSONNES SYLLABIQUES

Les consonnes syllabiques sont précédées d'une voyelle indistincte prononcée bouche fermée; elles sont indiquées par un tiret: «m-», «n-», «p-». Il ne faut pas confondre les groupes tels que: «m-be», avec le groupe «mbe», qui renferme une semi-nasale.

### 9. VOYELLES<sup>9</sup>

Phonème à transcrire	Lettre et digramme employés	Exemples	Observations
a a a antérieure étirée ouverte (a antérieur)	a	Bamako (Mali)	
ɑ ɑ ɑ postérieure étirée ouverte (a postérieur)			
ɔ ɔ ɔ centrale d'aperture moyenne	e		Sauf en finale et dans le cas de polysyllabes, où l'on emploiera le digramme «eu».
e e e antérieur étirée demi-fermée (é fermé)	é	Nguékélé	
ɛ ɛ ɛ antérieure étirée demi-ouverte (è ouvert)	è		
ø ø ø antérieure arrondie demi-fermée (eu fermé)	eu		Voir ci-dessus la valeur donnée au digramme «eu» en finale.
œ œ ø antérieure arrondie demi-ouverte (eu ouvert)			
i i i antérieure étirée fermée	i	Tibati (Cameroun)	
o o ø postérieure arrondie demi-fermée (o fermé)	o	Débo (Mali)	

<sup>9</sup> *Aperture des voyelles:* Le personnel chargé de la toponymie doit mettre les accents, quelle que soit la place occupée dans le mot, ceci à l'encontre de l'usage orthographique français. Ainsi dans la langue

«fon» (Dahomey) on a «détिंग» (palmier élaïs) et «détिंग» (palmier raphia). En particulier, tout «e» (sans accent) doit être prononcé comme celui du français «Denis».

## 9. VOYELLES<sup>9</sup> (suite)

Phonème à transcrire	Lettre et digramme employés	Exemples	Observations
<p>ɔ ɔ̃ ɔ̄</p> <p>postérieure arrondie demi-ouverte (o ouvert)</p>			<p>A employer pour différencier la voyelle de la semi-consonne bi-labiale, et d'une manière générale, chaque fois que la lecture de la voyelle peut prêter à doute.</p> <p>Pour mémoire</p>
<p>u ū ū̄</p> <p>postérieure arrondie fermée</p>	<p>ou</p> <p>ou</p>	<p>Touba (Côte d'Ivoire)</p>	
<p>y ü ǖ</p> <p>antérieure arrondie fermée</p>	<p>u</p>		

### 10. — LONGUEUR DES VOYELLES

Les voyelles longues sont surmontées de l'accent circonflexe; dans le cas des digrammes: «ou» et «eu», l'accent est placé sur la lettre «u».

Dans le système de notations de l'API, la longueur des voyelles est indiquée par les deux points placés immédiatement après elles; dans le système de l'IE, on utilise les signes de la prosodie latine: «ā», = «a» long, «ā̄» = «a» bref.

### 11. — NASALISATION DES VOYELLES

En règle générale, les lettres et digrammes soulignés représentent des voyelles nasales.

Les voyelles nasales: «ā̄» («a» nasal), «ē̄» («è» nasal), «ō̄» («o» nasal), «œ̄» («eu» nasal), «ū̄» («ou» nasal), sont représentées respectivement par les notations: *an, in, on, un, oun*. Exemples: *Bonyolo* (Haute-Volta), *Poun* (Haute-Volta).

Le risque de confusion entre ces phonèmes et les groupes du type: voyelle orale plus consonne «n», sera évité grâce au redoublement de la consonne «n» dans le deuxième cas, sauf toutefois pour «ou» suivi de «n» (voir ci-dessus).

Les voyelles nasales: «ĩ̄» («i» nasal) et «ũ̄» («u» nasal) sont représentées par les notations: «ī» et «ū». Exemple: *Sikou* (Haute-Volta).

La nasalité d'une voyelle suivie d'une consonne nasale: «m», «n», «ng», ne sera pas précisée; on lui substituera, dans ce cas, la voyelle orale qui lui correspond. Exemple: *Haribongo* (Mali), *Tondibi* (Mali).

### 12. — DIPHTONGUES

Les diphtongues sont représentées — comme cela se fait dans l'emploi de l'Alphabet phonétique international — par la notation successive des voyelles composantes<sup>10</sup>. Si le deuxième élément est un «i», on le surmonte d'un tréma.

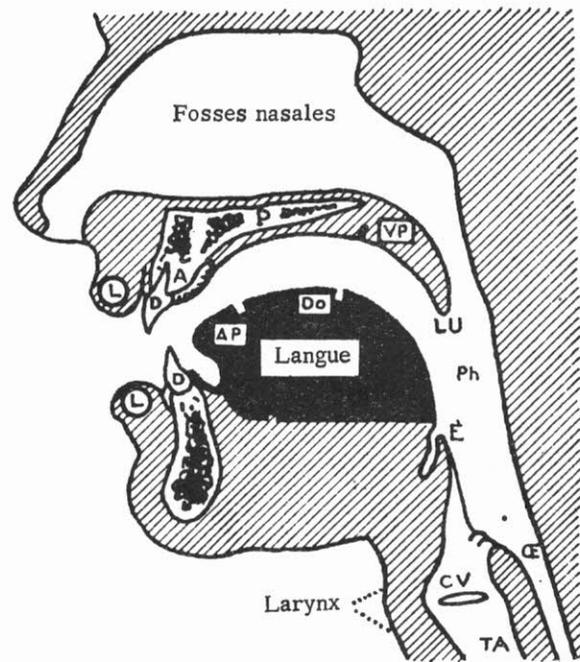
#### Annexe I

#### POSITIONS DES ORGANES PHONATEURS DANS L'ÉMISSION DES SONS

Le vocabulaire descriptif utilisé par le linguiste pour les sons du langage est fondé sur les diverses positions des organes phonateurs dans l'émission des sons.

Le schéma ci-contre aidera à mieux comprendre les définitions données dans les «Principes de transcription».

<sup>10</sup> Dans la notation de l'Institut d'ethnologie, la partie de la diphtongue la moins accentuée est représentée par une lettre d'un module plus petit.



Organes de la parole

L	lèvres	labiale
D	dents	dentale
A	alvéoles des dents	alvéolaire
P	palais	palatale (prépalatale cacuminale ou rétroflexe postpalatale)
VP	voile du palais	vélaire
LU	luette	uvulaire
Ph	pharynx	pharyngale
Ap	apex	apicale
Do	dos de la langue	dorsale
CV	cordes vocales	
E	épiglotte	
Œ	œsophage	
TA	trachée artère	

#### Annexe II

#### Glossaire

*Antérieur*; se dit d'un phonème dont le point d'articulation est situé dans la partie avant de la cavité buccale; s'oppose à *postérieur*. Exemple: les palatales sont antérieures, par opposition aux vélaire; on a un «a» antérieur dans les mots: *bras, état, chantâmes*, et un «a» postérieur dans: *repas, flamme, pâte*.

*Aperture*: écartement des organes au point d'articulation d'un phonème; est pratiquement synonyme d'ouverture, mais ce dernier terme est susceptible de désigner également le mouvement d'ouverture, alors qu'aperture n'exprime qu'un état.

*Arrondissement*: qualité des phonèmes qu'on prononce en arrondissant les lèvres; exemple: les voyelles «o» et «ou».

*Articulation (point d')*: région du canal vocal où se produit plus particulièrement le resserrement, ou l'occlusion, destiné à régler le passage de l'air expiré.

*Claquante*: phonème résultant d'une double occlusion glottale et buccale, pouvant être accompagnée de l'abaissement du larynx pour raréfier l'air dans la cavité ainsi formée, avec explosion de l'air vers l'intérieur par relâchement de l'occlusion buccale.

*Consonne*: la consonne est caractérisée essentiellement par le bruit d'expiration produit par le passage de l'air à travers le canal vocal, à l'exclusion du son, ou d'émission de voix, qui caractérise la voyelle.

*Digamme*: ensemble de deux caractères, de deux lettres, employés pour transcrire un son unique; exemple: «ch» pour la chuintante sourde.

*Diphthongue*: voyelle unique résultant de la combinaison — ou encore de la fusion en un seul élément syllabique — de deux voyelles distinctes, et changeant par suite de timbre au cours de son émission.

*Fermé*: un son fermé est celui qui comporte soit l'occlusion totale, soit un resserrement notable du canal vocal: pour une consonne, la fermeture caractérise les occlusives (k, p, ...) par rapport aux fricatives ou spirantes (f, s, ...); pour les voyelles, au mouvement de fermeture correspond une variation de timbre: dans le mot français «élève», le premier «e» est dit fermé, le second ouvert.

*Fricative*: consonne résultant d'un simple resserrement du canal vocal, et caractérisée essentiellement par un bruit de frottement produit par l'air expiré; on dit aussi spirante. Exemple: f, s.

*Intervocalique*: se dit d'une consonne placée entre deux voyelles; exemple: dans le mot maison, la consonne «s» est intervocalique.

*Latérale*: consonne articulée par l'application de l'extrémité ou du dos de la langue contre le palais, l'air expiré trouvant un passage, soit d'un côté, soit de chaque côté de l'obstacle ainsi réalisé.

*Longueur*: synonyme de durée: temps affecté à l'émission d'un phonème; on dit aussi quantité lorsqu'il s'agit de la mesure des voyelles. Exemple: la voyelle représentée par le digamme «eu» est longue dans le mot «jeune», «l'a» de «carte» est bref.

*Occlusive*: consonne dont l'articulation comporte essentiellement la fermeture du canal vocal, suivie d'un brusque mouvement d'ouverture. Exemple: k, p.

*Ouvert*: qualité d'un phonème dont la prononciation suppose l'ouverture du canal vocal; s'oppose à fermé (voir ce mot).

*Ouverture*: voir: aperture.

*Phonème*: élément auquel conduit l'analyse acoustique du langage articulé.

*Postérieur*: se dit d'un phonème dont le point d'articulation est situé dans la partie arrière de la bouche; s'oppose à antérieur (voir ce mot).

*Semi-consonne (ou semi-voyelle)*: phonèmes intermédiaires entre les voyelles et les consonnes; on entend dans le son qu'elles produisent à la fois le timbre d'une voyelle et le frottement d'une consonne fricative. Les semi-consonnes correspondent à chacune des voyelles les plus fermées: i, ou, u.

*Sonore*: se dit d'une consonne dont l'émission s'accompagne des vibrations laryngales ou glottales. Exemple: g, b.

*Sourde*: se dit d'une consonne dont l'émission ne comporte pas de vibrations glottales, caractéristiques des sonores. Exemple: k, p.

*Voyelle*: phonème caractérisé essentiellement par une émission de voix, c'est-à-dire par une résonance soit de la cavité buccale seule (voyelles orales: a, o), soit de la cavité buccale et de la cavité nasale mises en communication (voyelles nasales: an, on).

## LA TOPONYMIE À MADAGASCAR

### Document présenté par Madagascar<sup>1</sup>

Les principales caractéristiques de la toponymie malgache peuvent se définir comme suit:

1. Une relative simplicité due à son caractère éminemment descriptif, étroitement lié à la géographie physique et à la topographie, ainsi qu'au petit nombre de noms d'origine étrangère (arabe ou européenne). Par contre, dans la majeure partie du territoire, la faible densité de la population et l'instabilité résultant des migrations locales entraînent une certaine pauvreté et une instabilité toponymique, qui causent des répétitions ou des confusions.

2. Une transcription dans une écriture pratiquement fixée depuis plus d'un siècle en caractères latins et d'une orthographe simple et phonétiquement univoque, la langue proprement dite dépendant de la famille malayo-polynésienne, propice aux mots composés, et présentant une unité foncière sous les variations locales des divers dialectes.

3. L'expansion assez importante et assez rapide d'une cartographie de base à échelle moyenne (1/100 000) fixant et facilitant la localisation des toponymes. Un inventaire progressif et systématique des noms a ainsi été effectué en grande partie par les agents du Service géographique. Tout cela a contribué dans une large mesure à son officialisation et à sa diffusion auprès du public.

4. La normalisation des noms géographiques se trouve donc simplifiée et elle a déjà reçu, dans ses grandes lignes, des solutions appropriées. La création d'une commission

nationale de toponymie, dont le projet est en cours d'élaboration, permettra de lui donner une diffusion convenable et contribuera à son officialisation.

La langue malgache, qui appartient à la famille des langues malayo-polynésiennes, est une langue agglutinante dont les mots se forment par adjonction successive à partir d'une racine ou d'un mot simple, avec modification fréquente de consonnes ou suppression de finales non accentuées des mots composants, dans les liaisons à l'intérieur du mot complexe unique. Cela rend parfois délicate la décomposition des mots composés et peut provoquer des erreurs de transcription ou de traduction; mais les règles de ces compositions qui restent invariables sont faciles à retenir avec une certaine habitude. Par exemple le nom «Amborompotsy» (l'endroit où il y a des oiseaux blancs — pique-bœufs) doit se décomposer en: «An-voro (na)-fotsy».

En fait, les dialectes locaux divers manifestent, sous des différences apparentes, une étroite parenté<sup>2</sup>, et la grammaire et la syntaxe sont pratiquement uniques. Les variations portent, en ce qui concerne les noms géographiques, principalement sur:

a) Certaines racines, donnant des appellations nettement différentes d'un même objet suivant les régions;

<sup>2</sup> Compte tenu de certaines différences de prononciation ou de son; cela a en particulier amené récemment le gouvernement à ajouter deux signes à l'orthographe officielle pour rendre les sons «gn» (ñ) et «o» français (ô) qui n'existent pas dans le dialecte merina, d'où est issue la langue écrite officielle.

<sup>1</sup> Le texte original de ce document a paru sous la cote E/CONF.53/L.69.